

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 27 (1955)

Heft: 2

Artikel: Qui dit isolation dit insonorisation : interview avec Auguste-C. Raes

Autor: Raes, Auguste C. / P.T.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124393>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

loppent que très lentement et par conséquent les denrées ne s'altèrent que très lentement aussi. Nos denrées pourront donc se conserver au froid durant plusieurs jours, sinon plusieurs semaines, et cela aussi bien en été qu'en hiver. En effet, le gros avantage des réfrigérateurs est de maintenir une température non seulement basse, mais encore constante, indépendante des variations extérieures. L'armoire frigorifique est une assurance contre la détérioration des aliments. Toutefois, pour que cette assurance exerce tous ses effets, prenons l'habitude de mettre au frigo les aliments aussi frais que possible, dès que nous les achetons, que nous les recevons ou que nous les cueillons. Si nous attendons leur altération, le froid ne pourra pas les rendre frais à

nouveau, il ne pourra qu'empêcher une détérioration plus néfaste.

Dans nos réfrigérateurs usuels, la température est maintenue entre 0° et 5° C. On évitera ainsi une sorte de dangers, ceux dus à la congélation, phénomène qui peut altérer et modifier le goût de certains aliments. On utilise toutefois cette congélation, mais avec des précautions qui ne sont pas à la portée de chacun, pour la conservation quasi illimitée de certaines denrées. C'est ainsi, grâce à la congélation des fruits et des légumes, que nous pouvons déguster au mois de janvier des petits pois et des fraises qui possèdent toutes les qualités de ceux que nous consommons frais au printemps et en été.

Dr C. P.

QUI DIT ISOLATION DIT INSONORISATION

Une interview de M. A.-C. Raes, ingénieur civil, professeur à l'Ecole nationale d'architecture de Bruxelles

M. Auguste-C. Raes, ingénieur civil, professeur à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Bruxelles, nous paraît être le spécialiste le plus valable en matière d'isolement acoustique des immeubles.

Nous n'ignorons pas le succès qu'a connu son livre Acoustique architecturale et nous savons par ailleurs le rôle éminent qu'il a joué, à Grenoble, dans l'architecture acoustique d'une construction particulièrement... exigeante.

Pour ces raisons, il nous a semblé intéressant de poser à M. Raes un certain nombre de questions auxquelles il a bien voulu répondre lors d'un de ses récents passages à Paris.

Voici ces questions et ces réponses :

— Croyez-vous, M. Raes, qu'il existe vraiment un marché des immeubles insonores?

— La clientèle commence à réclamer l'insonorité des appartements... Elle se montre prête à payer pour l'obtenir. Je ne citerai que deux exemples, mais je sais qu'il y en a d'autres. A Paris, un grand immeuble en cours d'achèvement a fait appel à mon concours et la vente de la moitié des appartements a été accélérée par la promesse de l'insonorité. Dans certains cas ce facteur « insonorité » a été le facteur décisif. Second exemple : à Bruxelles, des appartements sont revendus à vil prix après deux ans d'occupation parce que trop sonores.

» Il existe donc un marché d'importance croissante. »

— Il n'est pas utile de démontrer à des Parisiens que la construction légère est sonore et qu'il y aurait lieu de la doter d'un système de protection contre le bruit. Nous connaissons, du côté de la Porte de la Chapelle, des habitations de construction très récente où il est difficile de dormir. D'accord. Mais croyez-vous que l'entreprise puisse avoir un intérêt quelconque à accepter de travailler selon vos vues?...

— L'insonorité pratique et raisonnable peut coûter de 0,5 à 1,5 % du prix de l'immeuble. Elle requiert certains soins dans la construction. Il s'agit donc d'une affaire pratiquement peu importante et peu ennuyeuse. Il en a été de même, d'ailleurs, au cours des années passées, du chauffage, de l'électricité et d'autres éléments de confort.

» Il existe des architectes qui regrettent sans doute le bon temps où ils pouvaient, sans toutes ces complica-

tions, toucher les mêmes honoraires. Il en est heureusement d'autres — et ils sont nombreux — qui estiment le progrès bienfaisant et qui acceptent de se plier à certaines exigences pour satisfaire une catégorie non négligeable : les clients. Or, l'insonorité est une complication dont il faut s'embarrasser pour augmenter le nombre des ventes d'immeubles. Il s'agit toujours, au début, d'un « mal nécessaire », puis, le bon sens reprenant le dessus — sous la pression parfois de certains faits économiques, psychologiques ou sociaux — on en arrive tout simplement à la satisfaction d'exigences normales. »

— Ne croyez-vous pas que, si la pratique de l'insonorité devenait assez courante, on devrait surveiller attentivement la technique appliquée dans certains cas?... Devenue un « argument de vente », l'insonorité risque d'être mise en pratique par des commerçants et non par des techniciens... Certains prétendront isoler et ne feront rien ; d'autres vanteront les qualités de leur isolement « particulièrement étudié » et se contenteront de poser un produit quelconque qui, finalement, coûtera plus cher qu'une véritable insonorité.

— Dans les deux cas, on commence par des bénéfices élevés et on arrive, très rapidement, à l'extinction du marché. A Bruxelles, la clientèle commence à être littéralement « dégoûtée » des immeubles par appartements et à réclamer des maisons individuelles. Ne tuons pas la poule aux œufs d'or et ne tirons pas de conclusions hâtives de l'examen des listes de faillites des entrepreneurs « spécialisés ».

— Peut-on isoler raisonnablement pour un prix... raisonnable?

— Bien entendu. D'autres industries que celle du bâtiment n'y sont-elles pas parvenues? Les constructeurs d'automobiles nous montrent la voie. Ils dotent leurs véhicules d'un nombre sans cesse croissant d'accessoires et ces accessoires font, petit à petit, partie de l'équipement standard de ces véhicules. Et ce n'est pas, pour ces constructeurs, d'un très gros rapport ; le montage s'en trouve compliqué, donc plus onéreux. Et cependant cet équipement attire la clientèle et fait vendre plus d'automobiles.

— Pratiquement, vous estimez que l'industrie du bâtiment n'a « rien à perdre » en songeant à insonoriser?

— J'estime qu'un bon isolement coûte moins cher qu'un mauvais. J'ajoute que la complication entraînée

par l'insonorisation devient imperceptible après le premier immeuble.

— Que faut-il faire, alors, pour construire des immeubles insonores ?

— Je vous répondrai tout d'abord — et j'ai déjà évoqué cette question — que les frais s'élèvent à environ 1 % du prix total, tout compris. Ce 1 % n'est, en somme, que l'équivalent du pourcentage consenti à l'entreprise-pilote dans le cas des groupements d'entreprises dont la France a raison d'adopter de plus en plus couramment la formule. Et ce 1 % est une dépense bien minime.

— Ne faut-il pas que l'entreprise accepte de se plier à certaines règles, à certains contrôles ?

— Bien entendu. Il faut, assurément, abandonner certaines routines, souvent locales, mais les travaux, leur organisation, la marche du chantier n'en sera pas plus difficile. Ayons donc le bon sens de nous dire, une fois pour toutes, que nous n'obtiendrons pas de nouveaux résultats si nous ne savons pas nous dégager des méthodes ancestrales ; ce qui « s'est toujours fait » doit-il, vraiment, toujours se faire ?

— Ne doit-on pas prévoir la formation d'une main-d'œuvre spécialisée ?

— Il s'agit, dans la pratique, de former quelques compagnons : deux suffisent pour un chantier de 60 à 100 logements. Il ne s'agit pas de techniciens de l'acoustique, évidemment, mais d'hommes de bon sens, tout simplement, particulièrement attentifs aux conseils du spécialiste.

— Car il faut un spécialiste ?...

— Cela va de soi. Et qui dit spécialiste dit un homme consciencieux capable de surveiller en détail la bonne exécution de certains travaux en certains points précis de la construction et de donner toutes instructions utiles pour qu'un contrôle serré puisse être effectué à tous moments.

Telles sont les réponses qu'a bien voulu faire à nos questions M. A.-C. Raes, le spécialiste des questions d'insonorisation.

Nous n'aurions pas l'audace de les commenter : chacun sait, en effet, qu'au moment où l'on parle de constructions bon marché, donc légères, donc sonores, la circulation intense d'une part, l'industrialisation très poussée de l'autre, risquent, demain, de nous faire mesurer en décibels la douceur de vivre.

L'insonorisation devient donc un problème actuel.

Il s'agit, en fait, d'un problème oublié : Epidaure, Syracuse, Ostie, Orange viennent nous rappeler qu'avant nous l'acoustique était une science et qu'elle était utile même si, à cette époque, le problème de la défense contre le bruit ne hantait pas les nuits du préfet de police.

Le bruit est devenu l'une des plus sinistres conséquences de notre civilisation : le bruit use et tue. Nous comprenons mal pourquoi l'architecture moderne se penche avec tant de soins sur un si grand nombre d'appellations plus ou moins... contrôlées (coins de feu, coins à manger, dégagements, salle commune, etc.) sans se soucier suffisamment, semble-t-il, que le bruit exaspère, fatigue et ruine l'équilibre nerveux.

L'« opération million » ne soldera-t-elle pas la réunion de millions de bruits insupportables ?

M. Raes nous répond : non.

Aussi souhaitons-nous que l'on songe d'autant plus à l'insonorisation que le matériau est plus léger, la construction bon marché et la technique plus sommaire.

Certains critères rigoureusement scientifiques permettent d'affirmer que l'on peut construire cher et construire inhabitable.

Essayons donc d'édifier à bon marché des locaux confortables : cet essai est facile, utile et tellement d'actualité !...

P. T.

LES MURS AIMENT LA COULEUR

Dans Coopération-Habitation, la revue française de l'habitat familial, Jany Aujame inaugure une nouvelle rubrique : « Le décor de votre vie ».

« Ne vous installez pas dans la routine de tous les jours si le décor de votre maison ne vous plaît pas, écrit-elle. Prévoyez plutôt un véritable plan d'embellissement de chacune de vos pièces et faites-le par étapes, selon votre budget... Songez alors au décor de vos murs : ils seront les compagnons muets (mais influents) des heures de votre existence. »

Ces conseils judicieux méritent qu'on s'y arrête, c'est pourquoi nous vous les transmettons intégralement :

La couleur influe sur notre vie

Il est reconnu, et approuvé, que la couleur a un effet certain sur notre humeur. C'est dire qu'il faut choisir avec soin la décoration des murs de vos différentes pièces.

Il y a toute la gamme des couleurs « toniques », celles qui créent une ambiance gaie et chaude, comme le rouge, le jaune ou l'orangé. Les couleurs dites calmantes — le bleu, le vert, le violet — ont un rôle équilibrant.

De plus, la couleur des murs joue un rôle très important dans l'éclairage général d'une pièce. Saviez-vous

que le blanc reflète 84 % de la lumière ; le jaune clair, 70 % ; le bleu ciel, 48 % ; le gris clair, 45 % ; le beige rosé, 43 % ; le vert d'eau, 38 % ; le vert prairie, 19 % ; le rouge clair, 13 % ; et le bleu outremer, 7 %.

Avant donc de choisir la couleur de vos murs, pensez au rôle que vous leur donnez dans la maison. Il faut aussi être prévoyant et, pour compenser le manque d'ensoleillement d'une pièce, une teinte claire égayera vos murs.

Jouez avec les couleurs

Puisqu'il y a des couleurs gaies et des couleurs calmes, veillez à ce que vos différentes pièces reflètent une harmonie parfaite. S'amuser avec les couleurs est un jeu passionnant... puisqu'il vous aidera, peut-être, à vivre mieux et plus heureux.

Dans la salle à manger ou la salle de séjour, faites entrer la gaieté. L'endroit consacré aux repas sera d'une teinte chaude et lumineuse (orangé ou jaune vif), tandis que le salon ou le coin de repos sera peint de bleu clair, de gris ou de vert pâle. Si vous avez une pièce commune formant salle à manger-salon, n'hésitez pas à peindre vos murs de couleurs différentes suivant le « coin » à décorer.

Votre chambre à coucher doit être forcément un lieu de repos (et tapissée d'une couleur calmante),